

ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ETRANGERES

ECOLE ELEMENTAIRE

Les langues vivantes sont enseignées du CE1 au CM2 (parfois dès le CP) : anglais et allemand.

Niveau attendu : A1

COLLEGE

Les élèves poursuivent l'apprentissage de la langue enseignée à l'école élémentaire en 6^{ème} (certains intègrent une sixième bilangue et commencent une deuxième langue).

En 4^{ème}, les élèves choisissent une seconde langue vivante étrangère : anglais, allemand, espagnol, italien, chinois, russe, arabe...

Niveau attendu : B1 (A2 pour le diplôme national du brevet : socle commun de connaissances et de compétences)

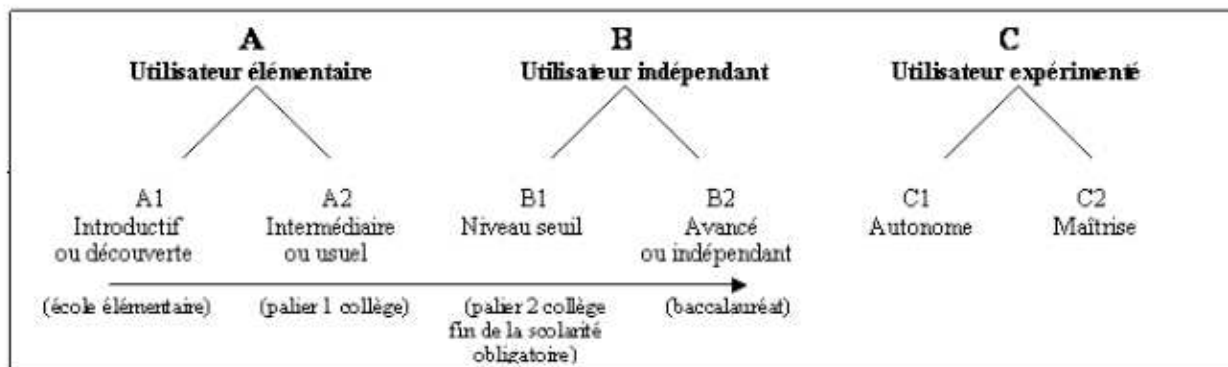
LYCÉE

Les élèves poursuivent l'apprentissage de deux langues vivantes étrangères (certains commencent l'étude d'une troisième langue).

Niveau attendu : B2

LE CADRE EUROPEEN DE REFERENCE POUR LES LANGUES (CECRL)

LA PRATIQUE D'UNE LANGUE VIVANTE ETRANGERE



5 activités langagières :

- Réagir et dialoguer
- Ecouter et comprendre
- Parler en continu
- Lire
- Ecrire

L'apprentissage de l'oral est privilégié.